



# Syndicat National **FORCE OUVRIÈRE** des Personnels de Préfecture

## Compte rendu de l'audience du 2 avril 2009 avec Madame le Ministre de l'Intérieur, de l'Outre-mer et des Collectivités Territoriales

Une délégation de FO-PREFECTURES conduite par Christine MAROT, Secrétaire Générale composée de Jean-Pierre BOURKAIB, Secrétaire Général Adjoint, Brigitte PERROT, Trésorière Générale et Yannick MOREAU, Trésorier Général Adjoint, a été reçue en audience le jeudi 2 avril 2009, à 17 heures 45, dans le bureau de Mme ALLIOT-MARIE, Ministre de l'Intérieur, de l'Outre-mer et des Collectivités Territoriales, en présence de son conseiller technique, M. Pierre André PEYVEL, chargé de l'administration territoriale.

Cette audience, qui s'est prolongée durant près d'une heure trente, a été l'occasion d'évoquer les préoccupations des personnels de préfecture dont vous trouverez, ci-après, le compte-rendu.

\* \* \*

FO a remercié Mme le ministre et rappelé que depuis le temps que l'entrevue avait été sollicitée, nous commençons à nous inquiéter de son silence alors même que les organisations syndicales de Police, lorsqu'elles le souhaitent, sont reçues beaucoup plus rapidement.

S'agissant des préfectures, Mme ALLIOT-MARIE répond qu'elles sont loin d'être oubliées d'où l'importance de cette rencontre à une période où les changements annoncés mobilisent particulièrement les préfectures et leurs personnels à travers les nouvelles organisations. Mais ce qui est commun aux préfectures, **c'est l'inquiétude des personnels qui règne par rapport à la RGPP et la réforme de l'État**

Notre délégation a confirmé ce sentiment de malaise général avec les réformes en cours.

### ***Revalorisation du régime indemnitaire***

Les représentants FO ont rappelé qu'il était temps de se préoccuper du pouvoir d'achat des fonctionnaires. En raison des efforts importants demandés aux agents, cette reconnaissance doit aussi se traduire par une **revalorisation conséquente du régime indemnitaire**.

La ministre souligne l'implication de son ministère sur les primes dans différents domaines et notamment dans la région parisienne.

FO relève que dans les grosses métropoles : Marseille, Lille, Bordeaux etc., il est tout aussi difficile de se loger qu'en province.

Pour le ministre, ce n'est quand même pas comparable par rapport à Paris. Par ailleurs, ce n'est pas toujours la taille de la ville qui détermine les difficultés liées à la vie chère, il existe au moins autant de problèmes dans les zones touristiques et dans les petites communes.

FO rapporte que sur le régime indemnitaire, l'administration centrale a déjà obtenu 2 % en début d'année et au moins 0,7% en fin d'année. En revanche pour les préfectures, aucune information n'a filtré.

Pour le conseiller technique, les informations seraient positives. L'année 2009, pour l'administration territoriale, devrait enregistrer une augmentation sensible du régime indemnitaire. La répartition est prévue sur l'ensemble des grades comme l'année dernière avec trois taux : province, administration centrale et région Île-de-France dont l'alignement sur Paris s'établira sur trois ans, **(sous réserve de la décision du Conseil d'Etat qui doit intervenir prochainement suite au recours déposé par FO)**

FO souligne que dans le cadre de la RGPP, des personnels iront travailler, pour certains, dans les services mieux dotés sur le plan indemnitaire (nouvelles directions départementales interministérielles).

Cette différence de traitement créera inévitablement des problèmes. Les mobilités, dans un cadre interministériel, ne peuvent être attractives qu'avec des régimes indemnitaires harmonisés.

Sur ce sujet, la ministre reconnaît que ce sont de gros chantiers en perspective pour l'administration.

FO attend malgré tout un geste indemnitaire de la part du ministre pour l'ensemble des agents dont il faut rappeler, par la même occasion, que cette question n'est plus débattue en CTP depuis quelques années.

Les représentants du personnel pensaient avoir un rôle dans ce domaine et ne sont désormais que rendus destinataires de la lettre notifiant les montants affectés aux taux moyens objectifs (TMO).

Mme ALLIOT-MARIE ne fait aucune difficulté à reconnaître le bien-fondé de notre requête ne serait-ce que sur les critères qui doivent être affichés et discutés. Elle insiste sur la nécessité d'un document de référence affichant la grille du « qui fait quoi quand ».

### *Dialogue social*

Sur ce dernier point, Mme ALLIOT-MARIE n'a pas caché son étonnement. À ce sujet, elle reconnaît que c'est un problème plus général qui est posé s'agissant du dialogue social. Elle constate qu'il existe une méfiance entre certains services et les syndicats quels que soient d'ailleurs les ministères en cause. Pour sa part, ce n'est pas sa conception. Elle souhaite que les sujets soient mis sur la table même si les points de désaccord subsistent, mais cela fait partie de la règle du jeu avec les organisations syndicales.

Nous avons dénoncé le dialogue social pratiqué au sein de notre ministère donnant parfois l'impression de ne pas être entendu. Récemment, certaines circulaires ont été obtenues par « la bande », aucune ne venant directement des services concernés.

Le dialogue social étant structuré juridiquement au seul plan local par le biais du CTP, FO a insisté également auprès du ministre pour une sensibilisation des préfets de région pour la tenue de réunion de présentation des BOP régionaux, même si certains d'entre eux organisent déjà spontanément un point d'information sur les aspects budgétaires pour l'ensemble des représentants du personnel.

En réponse, **la ministre précise que ces échanges avec les préfets seront amenés à être plus fréquents** dans la mesure où les préfets se retrouvent dans la mise en oeuvre des politiques des différents ministères. Cette nouvelle donne va leur donner un rôle de plus en plus important, dans le rôle de coordination et d'animation qui leur sont confiées.

La ministre s'engage à ce que ce point soit évoqué lors de l'intervention qu'elle aura à prononcer prochainement devant les représentants de l'État.

### *Charte du dialogue social*

Mme ALLIOT-MARIE indique qu'elle appelle de ses vœux l'instauration d'une charte du dialogue social à l'instar de celle qui a été conclue au ministère de la Défense.

Au sein de ce dernier ministère, elle avoue avoir eu, au début, quelques problèmes avec les organisations syndicales résultant le plus souvent de malentendus qui provenaient de ce que parfois d'ailleurs, les administrations sont à la fois dans l'urgence et dans les procédures, ou tout simplement, parce que les uns ou les autres pensaient que cela allait venir.

La charte permettrait de définir pratiquement pour chaque point, la procédure à suivre, à quel moment elle intervient et ce qui doit être fait.

FO relève qu'il est affligeant d'en venir à l'élaboration d'une charte, alors que celle-ci reprend finalement, pour une grande partie, le décret de 1982. Nous avons dit avoir donné un accord de principe à cette charte. Il ne faudrait pas que les récentes difficultés rencontrées avec ses services soient de nature à remettre en cause notre signature.

Pour le ministre, deux solutions se présentent : si la charte n'est pas signée, cela signifie que rien ne change. Si celle-ci reçoit l'approbation des organisations syndicales, cela traduira par au moins des repères précis aussi bien pour l'administration que pour les représentants du personnel.

**Pour illustrer ce qui précède, nous avons souligné les difficultés à obtenir les monographies départementales, refus d'ailleurs confirmés en réunion « RGPP intérieur » le 1<sup>er</sup> avril.**

Cette situation se retrouve au plan local où certains préfets opposent une fin de non-recevoir aux demandes exprimées par les représentants du personnel. En refusant cette transmission, l'administration prive ainsi les représentants du personnel de toutes explications sur les mécanismes en jeu.

La ministre s'en étonne et fait savoir qu'il n'y a pas de raison de dissimuler ces documents destinés à être rendus publics. Cette situation génère, selon elle, un soupçon là où doit régner la confiance.

Elle demande à quand est prévue la signature de la charte sur le dialogue social.

FO rappelle que cette charte avait été élaborée dans un premier temps pour le niveau central. Les modifications apportées depuis ont permis des aménagements pour qu'au niveau local, les représentants des personnels puissent se prévaloir des recommandations en matière de concertation.

Sur les monographies départementales, le conseiller technique concède que l'administration et plus particulièrement la DRH, est encore en phase d'aller-retour avec les préfetures pour confirmer l'exactitude des données transmises.

Le ministre considère qu'il faut aussi fixer une date précisant le moment où les représentants des personnels seront rendus destinataires de ce document de sorte qu'ils auront la certitude déjà d'avoir le document. Le conseiller technique abonde également dans ce sens.

A la demande de la ministre, le conseiller technique fait savoir qu'il est possible de signer très rapidement la charte du dialogue social afin notamment que dans les préfetures, ce texte puisse être affiché avec les signatures apposées de la ministre et des organisations syndicales. La ministre ajoute que cette charte est importante aussi pour le préfet et l'administration qui seront désormais en mesure de savoir ce que l'on attend d'eux.

**FO fait remarquer que les préfets ne peuvent pas ignorer les règles du jeu concernant le dialogue social puisque la ministre leur donne régulièrement des consignes à ce sujet.**

La ministre conclut que ces consignes entrent moins dans le détail que ne peut le faire une charte sur laquelle s'exercera une vigilance toute particulière et qui, en cas d'incident, **pourra lui être rapporté**, en cas d'inobservation.

### ***Fonctionnement des CAP***

FO dénonce le déroulement de certaines CAP où les règles ne sont plus respectées. En matière de discipline, des dossiers qui devraient être examinés normalement au plan local remontent finalement au niveau national. Certains préfets font également des difficultés aux déplacements des représentants nationaux dans l'exercice de leur mandat obligeant FO à intervenir.

Dans le cadre des mutations, certains préfets refusent d'accueillir les agents affectés compte tenu de la situation de leur budget ce qui oblige FO à intervenir quelques jours avant l'arrivée programmée de l'agent.

En matière de discipline, c'est souvent l'insuffisance professionnelle qui est mise en avant. Nous avons fait connaître notre désaccord sur le fait qu'**avec l'éviction des agents, la suppression des postes était envisagée à maintes reprises sous le prétexte de la mise en œuvre de la RGPP**. La ministre répond qu'effectivement ce n'est pas la règle.

Par ailleurs, la délégation FO a également attiré l'attention de la ministre sur la situation des agents contractuels en demandant que leur contrat soit transformé en CDI.

### ***Intégration des personnes handicapées***

Nous avons fait observer qu'au cours d'une CAP des adjoints techniques, qui s'est tenue récemment, deux personnes en fin de stage, dont une personne handicapée, n'ont pas été reconduites dans leur fonction. Or, sur le sujet du handicap, un effort sur le recrutement et l'accompagnement des personnels handicapés a été recommandé lors d'une réunion organisée sur l'égalité des chances dans la fonction publique. Au bout du compte, le constat c'est finalement l'absence d'accompagnement comme ce qui s'est produit à la préfeture de Lille, cas pour lequel, FO est à nouveau intervenu.

Le conseiller technique rappelle que s'agissant des personnels handicapés, le ministère de l'intérieur est très au-dessus de l'obligation légale de 6 % puisqu'il est quasiment à 7,5%.

Donc de ce côté-là, le ministre fait faire à tous les services des efforts considérables. Après, il peut y avoir tel ou tel cas individuel qui pose effectivement problème, mais le nombre de ces situations est très faible.

Pour FO, les récentes affaires donnent toutefois l'impression d'une généralisation. On a bien l'impression d'un effort côté recrutement, mais à la fin de la période de stage, les agents concernés ne sont pas maintenus.

Mme ALLIOT-MARIE assure que le ministère de l'Intérieur sera exemplaire dans l'intégration des personnes handicapées. Elle dit comprendre le rôle des organisations syndicales, mais il est important aussi que les situations soient regardées objectivement. Ce n'est pas parce que quelqu'un est handicapé que par la force des choses il ne commet pas d'erreur. Il est essentiel qu'il puisse y avoir un dialogue donc une véritable explication. En même temps, on ne peut pas ignorer ce qui est fait en la matière. Si le stage d'un agent n'est pas renouvelé, il ne doit pas être conclu trop rapidement à une atteinte aux droits de travailler des handicapés. Les situations doivent être appréciées de manière objective

### ***RGPP - personnels techniques***

FO a souhaité également intervenir sur l'inquiétude des agents en matière de RGPP, avec notamment la parution de la circulaire sur l'externalisation et donc le devenir des personnels techniques. Que vont-ils devenir ? Pourront-ils rester en préfecture ?

La lettre transmise en fin d'après-midi, le mercredi 1<sup>er</sup> avril, a donné l'impression d'une opération consistant à « **vidanger** » les préfectures au profit de la police et de la gendarmerie.

Sur la RGPP, la ministre objecte qu'il n'est jamais très agréable de s'entendre fixer des objectifs chiffrés, et dévoile qu'elle s'est violemment opposée dans des réunions avec les responsables de la mission RGPP.

La ministre en a profité pour rappeler que le service public ne pouvait mieux fonctionner que si étaient intégrées toutes les possibilités ouvertes par les nouvelles technologies notamment. Cela va dans le sens d'une valorisation du service public et rend le travail plus intéressant : standards téléphoniques, dématérialisation de certaines procédures et notamment du contrôle de légalité.

Les structures et les métiers évoluant, la ministre a dit son attachement à la promotion sociale et professionnelle et insisté sur les opportunités offertes aux personnels qui pourront grâce à des tâches plus complexes, avec en contrepartie moins de tâches répétitives ou matérielles, avoir accès à des perspectives intéressantes.

### ***Avenir des sous-préfectures Contrôle de légalité-***

FO fait remarquer qu'en matière de contrôle de légalité le recentrage en préfecture est en train de se mettre en place. Pour les sous-préfectures, quels sont leurs devenirs. M. COMET, récemment nommé secrétaire général, a laissé entendre que de nouvelles missions leur seraient confiées. Quelles sont-elles ?

Mme ALLIOT-MARIE souligne qu'une de ces empoignades avec les responsables de la RGPP lui a permis de rappeler ses convictions sur l'autorité de l'État et sur la nécessité de cette présence sur le territoire. La sous-préfecture, c'est la présence et ce symbole dans les lieux qui sont finalement les plus éloignés du contact quotidien avec l'État. La ministre a donc réaffirmé le maintien des petites sous-préfectures dans les zones de montagne et autres qui étaient visées plus particulièrement par la mission RGPP qui envisageait pour sa part de les supprimer.

Une des missions fondamentales importantes aux yeux de la ministre, c'est le rôle en matière de conseil juridique et de conseils techniques aux élus. Les maires de petites communes aujourd'hui n'ont pas la compétence nécessaire de faire face à des législations de plus en plus complexes et sont complètement démunis sur un certain nombre de problèmes techniques et qui, en même temps, l'interpellent en lui suggérant qu'après tout, les conseils généraux peuvent aussi jouer ce rôle. La ministre n'est pas favorable à cette orientation à connotation politique qui assure que seul l'État est neutre et objectif.

## ***Avenir des sous-préfectures - Sous-préfecture de Boulogne-Billancourt***

FO fait savoir que très prochainement une réunion d'information sera organisée au profit du personnel de cette sous-préfecture dont il est prévu qu'elle devienne une maison de l'État. Les agents sont bien évidemment inquiets pour leur avenir, et à cette occasion, nous lui avons remis la lettre d'un agent de la sous-préfecture.

Pour la ministre, la présence de l'État existe aussi avec la préfecture de Nanterre située à une dizaine de kilomètres, et de ce fait dit ne pas comprendre les conditions de création de cette sous-préfecture. Les agents devront rejoindre la préfecture de Nanterre où le besoin est évident. La ministre insiste sur le fait qu'il faut distinguer ce qui relève de l'autorité de l'État et qui est incarné par la préfecture, du besoin de proximité. Le maire de Boulogne-Billancourt, en quête de conseils, se rendra directement à la préfecture de Nanterre ou à la préfecture de Paris.

En revanche, il restera des activités dans la mesure où le besoin à la fois de proximité et le souci d'éviter l'encombrement avec notamment le service des étrangers à la sous-préfecture de Boulogne-Billancourt sont effectivement posés. En ce qui concerne les personnels, ils ne seront pas mutés à l'autre bout du territoire, l'idée est de les affecter à la préfecture de Nanterre. C'est ainsi que la ministre a brossé ce qui est son analyse, sa volonté, et sa perception de la situation.

D'une manière générale, la délégation FO a tenu à souligner qu'un certain nombre d'agents ont été contraints à de la mobilité vers les préfectures, avec à la clé des promesses en terme d'avancement ou de régime indemnitaire.

Nous en avons profité pour rappeler notre attachement aux réseaux des sous-préfectures. Cet attachement s'est d'ailleurs manifesté, par médias interposés à la fin de l'année 2008, au cours d'actions menées pour la défense des sous-préfectures pour qu'elles ne deviennent pas des coquilles vides.

En conclusion sur ce sujet, Mme ALLIOT-MARIE nous a confié ne pas avoir été gênée par cette action bien au contraire puisqu'elle confortait sa position. Elle indique avoir l'intention de proposer pour l'ensemble des personnels, un éventail plus large de choix professionnels qui puissent amener le fonctionnaire à rejoindre une préfecture ou une autre administration en lui permettant de rester sur place ou à proximité.

### ***Concours réservés***

FO fait remarquer qu'en matière d'interministérialité, les problèmes se posent aussi en terme de promotion professionnelle. Dans les autres administrations, des concours réservés sont organisés (Premier ministre, agriculture, DDE etc.) de la catégorie C en B et de la catégorie B en A. Au ministère de l'Intérieur, il semble que cela ne soit pas possible puisque les concours sont ouverts à tout le monde. Les agents des préfectures ont donc le sentiment d'être des laissés-pour-compte, là où les autres administrations ont avancé déjà depuis quelques années sur les concours réservés.

La ministre souligne que c'est bien ce sur quoi elle est en train de travailler sous réserve de réciprocité. Elle réaffirme sa détermination en la matière, précisant qu'elle a obtenu dans le cadre de la RGPP l'affirmation du rôle du préfet. Sur ce point, le ministère de l'Intérieur a dû se battre parce que tous les agents, les syndicats et quelques lobbys des grands corps se sont beaucoup inquiétés de la possible main mise des personnels de préfectures sur les postes les plus importants.

La ministre a redit clairement sa position pour l'instauration de carrières intéressantes. Pour ce faire, l'éventail des activités doit être ouvert et s'accompagner des capacités de promotions équivalentes pour les uns et pour les autres.

***Info de dernière minute : à la suite de notre entrevue avec la ministre, nous venons d'apprendre que des concours réservés aux agents du ministère de l'intérieur seraient organisés sur les trois prochaines années. A suivre !***

### ***Avancements***

FO a également dénoncé les taux d'avancement des années précédentes particulièrement faibles dans les grades d'adjoint administratif.

La ministre considère qu'en ce qui concerne les taux d'avancement, les chiffres vont bien au-delà de ce qui était annoncé par le protocole de 2006 que nous n'avons pas signé. Nous avons fait remarquer que les agents attendent beaucoup plus que ce qui est prévu par le ratio promu prouvable et qui n'est en rien exceptionnel.

Mme ALLIOT-MARIE confirme que le protocole de 2006 prévoit un certain nombre de postes chaque année jusqu'en 2011. Et seul le protocole sert de référence. Le conseiller technique indique qu'au cours de l'année 2008, deux fournées d'avancement ont eu lieu en raison du retard pris par l'administration. Les taux de l'année 2009 seront a priori légèrement supérieurs. L'administration serait en avance sur la réalisation sur cinq ans de ce protocole.

Pour la promotion des agents administratifs dans le corps des adjoints administratifs, nous avons dû intervenir auprès de la DRH à plusieurs reprises parce que certains préfets refusaient d'intégrer l'ensemble des agents concernés.

### ***Astreintes et interventions***

La délégation FO est également revenue sur la revalorisation des astreintes et des interventions. La Cour des comptes vient d'ailleurs de les revaloriser pour ses agents.

La ministre envisage d'examiner ce point tout en précisant que cette revalorisation financière s'effectuera dans le cadre d'une enveloppe qui sera, d'après son conseiller technique, en augmentation par rapport à l'année dernière.

FO signale que certains agents travaillant en SIDPC dans la région Corse sont obligés de prendre leur véhicule personnel lorsqu'ils sont en astreintes et ou interventions et surtout ne sont pas remboursés de leurs frais. À ce sujet, la ministre annonce la diminution des véhicules fonction quelle que soit la position hiérarchique occupée par l'agent.

### ***Chorus***

FO a tenu à intervenir à propos de la mise en place de Chorus à travers la création de plates-formes départementales. Un certain nombre de préfectures ne sont pas éligibles à ce projet en raison d'un volume d'activité jugé insuffisant. Il n'empêche que la région Franche-Comté a décidé de créer une plate-forme régionale. Ce qui va à l'encontre des dernières directives du ministère. FO trouve regrettable cette intention qui obligera au redéploiement des agents concernés.

Le conseiller technique précise que la Franche-Comté bénéficie d'une expérimentation. Cette région présente à l'exception du Doubs, des départements entre 140 000 et 250 000 habitants. En l'absence d'activité suffisante dans chacun de ces départements, l'idée de tester une plate-forme régionale a été donc émise, et ce, pour des raisons essentiellement démographiques.

Pour la ministre, cette expérimentation en cours doit être menée à son terme. Le bilan permettra d'établir s'il y a lieu, la poursuite de cette expérience.

### ***Élections professionnelles***

En réponse à FO sur les élections professionnelles prévues en 2010, le conseiller technique laisse entendre qu'il y a actuellement débat sur ce sujet entre le renouvellement au rythme normal au sein du ministère de l'Intérieur et puis en interministériel avec le DGFAP.

Les prochaines élections pourraient avoir lieu non pas en 2010, mais en 2011 d'où l'idée d'une prorogation éventuelle des mandats. Le débat est bien encadré entre le ministère de l'Intérieur et la DGFAP. Actuellement, rien n'est tranché.

Mme ALLIOT-MARIE, au vu de ces éléments, est favorable comme FO à l'organisation des prochaines élections en 2011, et est déterminée, semble-t-il, pour intervenir en ce sens. Le conseiller technique souligne qu'en tout état de cause une réponse est prévue avant la fin du mois de juin.

